



Syndicat National FORCE OUVRIERE

Des Finances Publiques

SECTION HAUTE-GARONNE

CAPL Contrôleurs des FP du 14 janvier 2016

Mouvement complémentaire du 1^{er} mars 2016

Monsieur le Président,

Vous nous réunissez aujourd'hui pour examiner le mouvement complémentaire des contrôleurs des finances publiques de la Haute-Garonne.

C'est la dernière fois que nous allons effectuer cet exercice.

En effet, notre Direction générale a décidé unilatéralement la modification des règles de gestion notamment les règles favorables aux agents.

Pourtant, après 2 ans de discussions et 3 de période transitoire, celles-ci atteignaient en 2014 un niveau de stabilisation en permettant l'appropriation par tous.

Certes, elles n'étaient pas parfaites et auraient mérité d'être revisitées, mais dans la concertation.

C'est ainsi que les contrôleurs des finances publiques ne bénéficieront plus d'un mouvement complémentaire dès 2017, ne pourront solliciter que 5 « mission/structure » au lieu de 9 et que les RAN pourront être fusionnées en fonction des besoins.

Pour autant, notre département est à 28 vacances d'emplois après l'établissement du mouvement complémentaire du 1^{er} mars 2016. D'un point de vue pratique, nous nous interrogeons sur l'absence de publication des projets de mutation sur Ulysse 31 (?) et sur l'absence des documents nécessaires à la bonne compréhension de ce mouvement comme la situation des effectifs des contrôleurs ou les affectations locales des agents ALD ou détachés. Ces éléments sont indispensables à la préparation de cette CAPL.

Pour mémoire, **FO-DGFIP** est la seule organisation syndicale à revendiquer deux véritables mouvements par an et à exiger une véritable reconnaissance de la priorité à travers la prise en compte de l'ancienneté du fait générateur en premier critère. Par ailleurs, **FO-DGFIP** revendique le maintien au département des promus de C en B.

Pour **FO-DGFIP**, l'attitude de la Direction générale, restée sourde à nos arguments, n'est pas acceptable et prouve son indifférence aux conditions de vie matérielle des personnels. Ces modifications en termes de règles de gestion ne sont pas marginales et sont le dommage collatéral de toutes les réformes en cours. Elles deviennent malheureusement nécessaires du fait des restructurations et suppressions de postes et services.

Il suffit en effet de constater la multiplication des positions ALD pour comprendre que le Directeur général est dans l'obligation de donner plus de souplesse aux directions locales en matière de règles de gestion s'il veut poursuivre les réformes en cours.

Se battre contre ces modifications n'a donc de sens que dans un cadre plus large de lutte contre le démantèlement du réseau de la DGFIP et l'abandon de pans entiers de missions.

Seule la mobilisation de l'ensemble des personnels pourra inverser cette tendance et c'est pourquoi **FO-DGFIP** appelle l'ensemble des agents à la grève et à la manifestation du 26 janvier prochain.